

# Accord de Service - Formule Intermédiaire (Mining GPU/CPU/asic et Trading)

## Préambule

Cet accord encadre les termes et conditions liés à la souscription à la formule "Intermédiaire" de Mining GPU / CPU ainsi que asic et d'une partie trading, par Mine2C (« Nous »). En souscrivant à ce service, le client (« Vous ») accepte les conditions suivantes :

### 1. Nature du Service

Le Prestataire s'engage à fournir au Client les services suivants dans le cadre de la formule "Intermédiaire" :

**1.1 Mining GPU/CPU et ASIC** : Exploitation de ressources de mining pour générer des crypto-monnaies.

**1.2 Trading équilibré** : Gestion stratégique des actifs en utilisant une combinaison de systèmes DCA (Dollar Cost Averaging) et de systèmes plus agressifs.

### 2. Coûts et Paiements

**2.1 Investissement** : Le Client s'engage à verser une somme de 1 170 € tous les 6 mois pour bénéficier des services proposés.

**2.2 Frais de mise en service** : Un supplément unique de 105,30 € est requis lors de la souscription initiale.

### 3. Durée et Résiliation

**3.1 Durée minimale d'engagement** : 12 mois. Le Client peut résilier l'abonnement à compter du 12ème mois, sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours à support@mine2c.com

**3.2 Renouvellement** : En l'absence de résiliation, l'abonnement sera automatiquement renouvelé pour une nouvelle période de 6 mois.

### 4. Vos Responsabilités

**4.1 Mining** : Le mining de crypto-monnaies ne garantit aucun rendement. Les performances sont influencées par la volatilité des marchés, la difficulté croissante du minage, et les fluctuations des prix des crypto-monnaies.

**4.2 Trading équilibré** :

**Avantages** : Opportunités d'optimisation des performances, adaptées aux fluctuations du marché.

**Risques** : Les opérations de trading impliquent des risques inhérents (pertes potentielles de capital).

### 5. Limitation de Responsabilité

**5.1** Mine2C ne peut être tenu responsable des pertes financières, directes ou indirectes, résultant des activités de Mining ou de trading.

**5.2** Nous ne garantissons pas un rendement minimal ou maximal et déclinons toute responsabilité pour les éventuelles pertes de capital.

### 6. Dispositions Générales

**6.1** Afin d'éviter des pertes importantes, le mining est accompagné d'une formule trading équilibré pour lisser les rendements et de minimiser les risques liés à la volatilité des marchés.

**6.2** Cet accord constitue l'intégralité de l'entente entre les parties concernant le service "Intermédiaire".

### 7. Acceptation

En souscrivant au service "Intermédiaire", vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les termes de cet accord.